



- Plus hautes eaux connues d'Ile de France
- Aves de rassemblement temporaire lors d'orage
- Zones compressibles**
 - Carrrières remblayées ou anciennes décharges compressibles
 - Alluvions tourbeuses compressibles
 - Secteurs susceptibles d'être soustraits à la dissolution naturelle du gypse
- Carrrières**
 - Hérisnières non-réglementaires
 - Hérisnières dits "R111.3" valant PPR
- PPRi de la Seine (Hérblay, La Frette-sur-Seine, Cormeilles-en-Parisis) - approuvé le 03/11/1999
- 1992A HT

Attention :
 Les axes de rassemblement ne coïncident pas toujours avec la topographie donnée par les courbes de niveau.
 L'interprétation des courbes de niveau sur la BDTopo peut en être la cause.
 Les zones inondables de la crue de référence représentées par les PPRi, de la Seine (en 1910), de l'Orne en amont du barrage de Fontaine (en 1920), de l'Orne en aval du barrage de Fontaine (en 1910) et de l'Espe (en 1999) peuvent ne plus être représentatives du fait des modifications de la topographie du lit majeur et sont donc pas de portée réglementaire.

Sources : ©IGN-BD TOPO (version 3.0 du 2020-06-04) ; ©IGN-BD PARCELLAIRE@2017 ; DOPYS (CS55_09_2019)
 Inspection Générale des Carrières (2020)
 Auteur : L'OFFICE D'AMÉNAGEMENT
 Date : 31 mai 2021

PREFET DU VAL-D'OISE
CONTRAINTES DU SOL ET DU SOUS SOL
COMMUNE DE ERMONT

